

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 12/04/2022  
Reçu en préfecture le 12/04/2022  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20220411-052022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 05/2022**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 5 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 16 mars 2022	Le lundi onze avril deux mille vingt deux à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune de Le Thor, - Florence ANDRZEJEWSKI, Commune de Le Thor, - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion, - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds <b>Pouvoir :</b> Marc VALERO, membre Commune de Robion, donne pouvoir à Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion
Etaient absents excusés :	- Elisabeth Amoros, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Marielle FABRE, Conseillère Départementale
Invités à titre consultatif :	- Jean-François CASOURANG, Directeur Pédagogique - Orlane MAUCOLOT, Directrice Administrative

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, l'école n'a pas augmenté les tarifs des classes Handidanse. Il est proposé de revoir les tarifs pour les conventions de partenariat suivantes, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, à savoir :

**-Association APEI d'Avignon, Centre Alain Pujol du Thor : 130 € par personne/an (pour les groupes SESSAD, La Ruche et Soleil)**

**-Résidence La Jouvène – Service d'Accueil de jour – de Châteauneuf de Gadagne : 216 € par personne/an**

**-Résidence La Jouvène – Foyer d'Hébergement – de Châteauneuf de Gadagne : 259 € par personne/an**

**LE COMITE SYNDICAL**

OUI, l'exposé de son rapporteur,  
APRES, en avoir délibéré,  
APPROUVE à l'unanimité d'appliquer les tarifs sus-mentionnés à compter de l'année scolaire 2022-2023

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le [REDACTED]

Et publication ou notification  
du [REDACTED]

Pour extrait conforme  
Le Président, Yves BAYON DE NOYER.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84  
Siège social : Mairie du Thor

Siège social du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse à :  
Mairie du Thor - 84250 LE THOR

N° Siret : N° SIRET 258 402 528 00016 – Code Naf : 8552Z